



# L'ECHO BOISSILLON



## MEILLEURS VOEUX

### Horaires des services municipaux

#### Mairie

(01.64.57.76.76)  
Mar, Jeu, Ven: 14h-17h  
Mer: 9h-12h/14h-18h  
Sam: 9h-12h

#### Agence Postale

(01.69.23.39.79)  
Mar, Mer, Jeu, Ven :  
10h30-12h/16h-19h  
Sam : 10h - 12h

#### Bibliothèque

(01.64.57.73.78)  
Mer : 10h-12h/14h-18h  
Sam : 9h30-12h30

#### Permanences Urbanisme

Tous les premiers lundis du mois de 18h30 à 20h sur rendez-vous.

#### Madame le Maire

vous reçoit sur rendez-vous.

### N°47 – Janvier 2024



### Sommaire

Edito	p 2	Enquête publique SDRIF-E	p12
100 ans ça se fête !	p 3	Restauration de la cloche de l'église	p12
Commémoration du 11 Novembre	p 3	Projets de travaux / Résidence Senior	p13
Vœux du Maire / Concert Gospel	p 4	Future STEP de Boissy	p14
Les CMJ à l'Assemblée Nationale	p 5	Augmentation facture eau	p15
Salon des arts / Théâtre à Boissy	p 6	Compostage obligatoire en 2024	p16
Maisons illuminées / Noël pour tous	p 7	Chenilles processionnaires	p17
Noël école maternelle / Noël au CLSH	p 8	Les enfants D'ANNE ET NIKI	p18
Colis des anciens / Galettes des aînés	p 9	Origin'elles / Rappel période hivernale	p19
Zone accélération des énergie renouv.	p10	Etat civil – Urbanisme - Agenda	p20





Madame, Monsieur, Chers Boissillons,

La fonction qui m'a été confiée depuis maintenant presque 10 ans est une grande responsabilité. Le mandat de Maire est une belle mission dès lors qu'elle suscite la plus élémentaire des valeurs qui est le respect.

Cette mission, je l'assume avec détermination et rigueur en privilégiant disponibilité, écoute et dialogue. Je bénéficie de l'appui de mes collaborateurs élus et des compétences et qualifications des services municipaux et communautaires. Nos actions sont collectives.

Les élus en place sont garants de la continuité des projets par leur implication. Nous assumerons la mission qui nous a été confiée jusqu'en 2026.

Soyez assurés que les membres du conseil municipal et moi-même sommes conscients de la responsabilité qui est la nôtre et nous nous efforçons de défendre les intérêts de la commune et de ses habitants ainsi que de mettre en place une gestion financière pertinente compte tenu des moyens qui sont les nôtres. Nous mettrons toute notre énergie pour que notre village demeure un lieu où il fait bon vivre et préserver ses intérêts face aux problématiques de territoire.

Chaque année, nous accueillons de nouveaux habitants à qui je souhaite la bienvenue. Ils trouveront à Boissy-le-Cutté les structures nécessaires et indispensables : groupes scolaires, Centre de Loisirs, bibliothèque, Parc Loisirs, Pôle santé et bien entendu nos commerces et associations.

Dès le deuxième semestre 2024 les travaux de la 'résidence sénior' devraient être terminés et les premiers appartements mis à la location. Ce projet qui comprend 21 logements, une salle d'activités commune et un local médical est le fruit d'une belle collaboration avec la société Valloire Habitat qui sera le gestionnaire de cette résidence.

Chaque début de nouvelle année permet de dresser un bilan des réalisations, actions de l'année écoulée mais aussi des prévisions pour les années à venir.

En 2023, nous avons pu réaliser la Construction d'un hangar pour le service technique, le ravalement des façades des deux écoles avec reprise des toitures (fin d'un programme de réhabilitation commencé en 2020). Nous avons aussi mis en place le recueil des passeports et cartes d'identité et rénové le système de vidéoprotection et alarme intrusion sur les fonds propres de la commune, notre demande de subvention ayant été refusée par la préfecture.

Tous les travaux que nous avons projetés ont été réalisés en dépit de la baisse des dotations et des attributions de compensation versées par la CCEJR (- 23.000 € pour 2023), mais grâce à une bonne maîtrise des dépenses et des différentes demandes de subvention qui nous ont été accordées par le PNR au titre du patrimoine, la dotation des territoires ruraux, le nouveau contrat rural (par le département et la région).

Les projets en attente pour 2024 sont encore nombreux et seront détaillés dans les pages de ce nouveau numéro (article page 13).

La nouvelle station d'épuration, projet du SIARCE, dont la construction devrait débuter fin 2025. (article page 14)

La voie nouvelle (convention CCEJR / département) projet de délestage de la circulation poids lourds, les premières études de géomètres sont en cours, mais aucune date n'a été fixée pour la sortie de l'étude de ce projet dont nous n'avons pas la maîtrise.

Un dernier point que je souhaite aborder : les incivilités sur le parking de l'école maternelle.

Pour sécuriser les lieux, nous avons dû installer des barrières pour fermer le site le week-end afin d'éviter les rassemblements qui donnaient lieu à des dégradations importantes. Depuis quelques mois, ces rassemblements ne se font pratiquement plus, nous espérons que cela continue.

Je ne peux terminer sans vous inviter à vous tenir informés des actualités de la commune, à lire le journal communal « l'Echo Boissillon » distribué chaque trimestre et à consulter régulièrement les sites Facebook et internet de la commune.

Au nom de la municipalité Je vous présente mes vœux les plus sincères de santé, de sérénité, de solidarité et de paix, sans oublier la réussite de vos projets personnels, professionnels et associatifs.

Bonne Année...

SYLVIE SÉCHET

## 100 ans, ça se fête !

Les fêtes de fin d'année ne nous ont pas fait oublier notre centenaire Madame DUPOURQUE GINETTE.

Cet anniversaire a été l'occasion, le 27 décembre dernier, de lui rendre visite chez sa fille pour lui souhaiter un bon anniversaire et lui porter fleurs et cadeaux que la commune avait prévus à son attention.

Bon anniversaire Mme DUPOURQUE et tous nos vœux pour vos 100 ans !

SYLVIE SÉCHET



## Commémoration du 11 Novembre

En présence de MARIE-CLAIRE CHAMBARET, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Essonne, nous avons célébré le 105ème anniversaire du 11 Novembre 1918 et les 100 ans de la flamme sous l'Arc de Triomphe qui surplombe la tombe du soldat inconnu tué à VERDUN durant la Grande Guerre de 1914-1918.



A cette occasion certains de nos Conseillers Municipaux Juniors ont revêtu un uniforme de cette période : d'infirmière pour NOËLIE et MANON, d'officier du Régiment d'Infanterie pour MAYRON porteur du drapeau du même régiment et du Poilu pour TOMAS porteur du drapeau des enfants de l'ESSONNE.

La cérémonie a débuté par la lecture d'un texte transmis par M. LE CORNU, Ministre des Armées, et de Mme PATRICIA MIRALLES, Secrétaire d'Etat des Anciens Combattants et de la Mémoire, réalisée par M. JURGEN ALLEAUME, Conseiller Municipal Délégué auprès de Mme SYLVIE SÉCHET, Maire de BOISSY-LE-CUTTÉ.

Ensuite un discours chargé d'admiration pour les soldats qui se sont sacrifiés pour notre liberté et empreint de la sensation durement éprouvée que la paix est fragile, a été effectué avec beaucoup d'émotion par Mme SYLVIE SÉCHET.

Le dépôt des gerbes a été accompli avec recueillement par un représentant du corps des Sapeurs-Pompiers, par les représentants des Anciens Combattants de l'UNC et de la FNACA, par la Vice-Présidente du Conseil départemental de l'ESSONNE, et par Mme Le Maire, accompagnés par MYRIAM Conseillère Municipale Junior.



L'appel des soldats morts pour la France, humanisé cette année par l'expression de leur identité militaire, l'âge de leur mort, le lieu et l'année, a été réalisé par NOËLIE et MANON Conseillères Municipales Juniors accompagnées par M. CHRISTOPHE LANJUNIN Sergent-Chef du corps des Sapeurs-Pompiers.

La minute de silence et la Marseillaise ont précédé le salut aux Armes et aux Porte-Drapeaux qui a clôturé cet hommage très émouvant.

Merci aux nombreuses personnes qui nous ont fait l'honneur de leur présence.

MONIQUE ZAMPERLINI





## Cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux est toujours un moment privilégié pour accueillir les Boissillons, le personnel de la commune et de l'intercommunalité, les autorités civiles et militaires.



C'est en présence de Mme CHAMBARET, maire de CERNY et conseillère départementale, de M. DUGOIN-CLÉMENT maire de MENNECY et Vice-président de la région ILE DE FRANCE, de M. le président de la CCEJR M. FOUCHER et de quelques collègues maires venus en toute amitié que s'est déroulé ce moment de convivialité.



Le discours a été l'occasion de faire passer quelques messages importants, de faire le bilan de l'année écoulée et d'annoncer les prévisions pour les années à venir. Comme chaque année c'était également l'occasion de remettre aux lauréats du concours des maisons illuminées leur prix. Pour rappel, le jury de ce concours était composé de nos Conseillers Municipaux Juniors.



Cette cérémonie s'est terminée autour d'un verre de l'amitié, l'opportunité de pouvoir discuter individuellement avec les personnes présentes.

SYLVIE SECHET



## Concert Gospel

Cette année encore, nous avons eu le plaisir d'écouter les chants du chœur Jo's gospel le 9 décembre 2023 à 20h30 au sein de notre église.



De nombreuses personnes sont venues très motivées à l'idée d'entendre résonner les voix des chanteurs et décidées à en profiter au maximum. Dès les premières notes l'ambiance a été participative, manifestée par des tapotements de pieds au sol et des dandinements sur les chaises au rythme de la musique.

MAXIME et LORIS, 2 garçons dynamiques, se sont joints aux chanteurs et ont participé à la chorégraphie avec une synchronisation parfaite qui a inondé l'enceinte de l'église d'un plaisir partagé par les spectateurs. L'enthousiasme et les applaudissements des personnes présentes ont stimulé les chanteurs qui ont répondu aux rappels par deux chants supplémentaires après un Happy Day retentissant.

Merci à tous les chanteurs et à M. MARCO DEL GATTO qui ont su apporter de la joie chez les spectateurs qui nous ont remerciés pour la qualité de la prestation.

MONIQUE ZAMPERLINI



## Visite des Conseillers Municipaux Juniors à l'Assemblée Nationale

Après un contact à l'initiative de Mme SYLVIE SÉCHET, Maire de BOISSY-LE-CUTTÉ avec une Attachée Parlementaire, une visite de l'Assemblée Nationale pour les Conseillers Municipaux Juniors, Représentants de la République, a été organisée le 15 Novembre 2023.

Partis à 12h30, nous sommes arrivés à 14h30 au pied de ce majestueux édifice construit sous les directives de la Duchesse de BOURBON. L'Attachée Parlementaire s'est chargée de nous faire entrer dans le bâtiment où une guide nous attendait pour commenter cette visite.

Pour commencer nous avons pu admirer le faste de la salle de réception qui nous a rappelé par ses peintures au plafond, les tapisseries, les lustres et les décorations, la salle de la Galerie des Glaces du Château de Versailles (Influence très marquée de la famille des BOURBONS).

Après ce spectacle de lumières et en introduction de notre visite, nous avons pu visionner un film qui nous a apporté des informations sur l'Assemblée Nationale, les Députés, les Sénateurs, les relations avec le pouvoir exécutif (le Président de la République et les Ministres) et le chemin suivi par les projets de loi.

L'Assemblée Nationale, lieu d'exercice des députés, nous a ouvert les portes de l'hémicycle pour assister, pendant un quart d'heure dans le silence, à des débats entre les députés sur un projet de loi pour modifier le droit de grève.

Ensuite les Conseillers Municipaux juniors ont pu voir la salle des pas perdus, et son décorum de peintures d'EUGÈNE DELACROIX au plafond et la statue de la déesse de la chasse ARTÉMIS.

Cette salle communique avec l'Hôtel LASSEY, lieu de résidence de Mme la Présidente de l'Assemblée Nationale, constitue pour celle-ci le chemin pris régulièrement pour entrer dans l'hémicycle.



Pour finir cette visite nous nous sommes rendus dans la salle des 4 colonnes, zone privilégiée des journalistes pour interviewer les députés lorsqu'ils sortent de l'hémicycle, où nous avons pu admirer deux statues dressées en hommage aux soldats des 2 guerres mondiales de 14-18 et 40-45.

Après cette visite riche en informations, une pause nous a permis de profiter d'une boisson chaude, avant de repartir vers un lieu non connu des Conseillers Municipaux Juniors et de Mme MONIQUE ZAMPERLINI. Nous avons eu la surprise de nous rendre sous l'arc de triomphe à l'heure où normalement est ravivée la flamme. Malheureusement une commémoration avait lieu et ne nous a pas permis de l'approcher. Quel moment mémorable ! Mais la prise de photos nous aura permis malgré tout de fixer cet événement chargé d'émotion.

Merci à Mme Le Maire SYLVIE SÉCHET pour ce moment qui a surpris et beaucoup plu aux Conseillers Municipaux Juniors.

MONIQUE ZAMPERLINI





## 1<sup>er</sup> Salon des Arts organisé par BOISSY-LE-CUTTÉ

Pas moins de 24 artistes se sont donné rendez-vous à BOISSY-LE-CUTTÉ pour notre premier Salon.

Le choix des disciplines artistiques présentées était varié et pour la première fois, nous avons accueilli le célèbre sculpteur boissillon GUILLAUME ROCHE.

A ses côtés, quatre autres sculpteurs, des peintres, des dessinateurs au pastel et au fusain, un photographe et un lithographe qui nous a fait le plaisir d'effectuer plusieurs démonstrations de sa technique, durant les deux jours de l'exposition. L'école élémentaire ANNE FRANK a également participé en proposant quatre créations originales dont une a été retenue pour agrémenter l'édito de cette publication.



Nous remercions les artistes qui nous ont fait confiance et notamment nos artistes Boissillons.

Nous avons décerné le samedi soir, à l'occasion du vernissage :

- Le prix du public à M. DOGNON, aquarelliste,
- Le prix LANTARA à M. ROUGET, lithographe,
- Le prix de la Mairie à M. RAUSSIN, photographe,

distinguant ainsi trois disciplines différentes. Les autres n'étaient pas en reste, la sculpture arrivait en deuxième position dans le vote du public.



Nous remercions nos partenaires la Verrerie d'Art de Soisy sur Ecole, le PNR du Gâtinais, ainsi que le Républicain qui nous a accompagné pour cet événement en publiant deux articles, avant et après le salon.

La fréquentation du vernissage et du salon, en particulier dimanche, nous a conforté dans l'idée de reconduire ce salon en 2024. Merci pour votre visite !

CATHERINE WIDMER DUMAZERT



## Le Théâtre à Boissy



Le Dimanche 22 octobre 2023, pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, la troupe du théâtre Darius Milhaud est venue nous présenter une comédie policière de Robert Thomas, « Le deuxième coup de feu ».

Devant une salle comble et conquise, les acteurs nous ont offert une représentation dont le dénouement s'est fait dans le dernier acte. Un vrai plaisir pour les spectateurs pris dans l'intrigue de la pièce.

Les comédiens ont été longuement ovationnés et applaudis.

Rendez-vous est pris pour 2024 !

SYLVIE SÉCHET





## Concours des maisons illuminées

Comme prévu le Mardi 12 décembre 2023 à 18h30 les Conseillers Municipaux Juniors encadrés par 2 élus et les parents se sont rendus devant les 7 maisons inscrites pour le concours des maisons illuminées.

Une information a été transmise aux Conseillers Municipaux Juniors pour évaluer les illuminations en fonction de critères préétablis (Densité des illuminations, originalité de la réalisation et harmonie de l'ensemble) sur une échelle de 1 à 3.

Durant le parcours effectué pour cette évaluation, nous avons pu observer que de nombreux Boissillons auraient pu s'inscrire du fait de la qualité des illuminations de leur maison. Nous invitons ces personnes à s'inscrire l'année prochaine.

Il faut noter le sérieux mis en œuvre par nos Conseillers Municipaux Juniors dans cette évaluation, avec un respect constaté d'une réflexion personnelle pour la notation qui rend plus équitable le résultat qui est le suivant ; M. FERREIRA FRANCISCO et M. CHARLET SYLVAIN 1ers ex-aequo, M. DUPERCHE JEAN-PIERRE 2ème et M. CALON BRUNO 3ème.



Ces participants se sont vu remettre leurs prix lors de la cérémonie des vœux de Mme SYLVIE SÉCHET, Maire de BOISSY-LE-CUTTÉ, le 20 Janvier 2024 à 11h, accompagnés de nos sincères remerciements pour leur participation aux illuminations de notre commune durant les fêtes de fin d'année.

MONIQUE ZAMPERLINI

## Un Noël pour tous - « Les Boîtes du Cœur »

Pour la 2eme année consécutive la Commune de BOISSY-LE-CUTTÉ a participé à la collecte de boîtes de Noël pour les personnes démunies du Département de l'ESSONNE.

Fin Novembre, des flyers ont été diffusés dans la commune pour indiquer la procédure à suivre : Prendre une boîte décorée et déposer à l'intérieur : un truc chaud, un truc bon, un produit d'hygiène, un mot doux et un loisir que nous adressons soit à une femme, soit à un homme, soit à un enfant en indiquant l'âge et le sexe. Cette opération terminée, il fallait déposer cette boîte à la Mairie avant la date limite du 7 décembre 2023.

Les 13 boîtes qui ont été recueillies ont été acheminées le 8 décembre 2023 à BOISSY-SOUS-SAINT-YON, commune de recueil des boîtes du secteur.

Nous adressons nos sincères remerciements à toutes les personnes qui ont répondu avec générosité à cet appel solidaire.



MONIQUE ZAMPERLINI



## Noël à l'école maternelle

Le Vendredi 22 décembre 2023, il régnait au sein de l'École Maternelle une ambiance électrique car le PÈRE NOËL venait récompenser les enfants sages.

Il est arrivé accompagné de son elfe LYDIE au son des clochettes de ses rennes dans la salle de sports où les enfants des deux classes étaient rassemblés. Ils l'ont accueilli avec joie et impatience, à l'idée de découvrir ce qu'il avait apporté pour stimuler leur éveil dans les activités scolaires. Le PÈRE NOËL a donc distribué des boîtes remplies de surprises aux enfants et il a offert à chacun d'entre eux un ballotin de chocolats.

Après ce moment d'émotion les enfants ont chanté plusieurs chansons pour remercier le PÈRE NOËL. « L'as-tu vu, l'as-tu vu, Noël Jazz, Canon de Noël ».



Sa mission terminée, le PÈRE NOËL est reparti pour Poursuivre les préparatifs de la distribution des jouets durant la nuit du 24 Décembre 2023.

Nous remercions sincèrement le PÈRE NOËL pour avoir offert aux enfants ce moment d'exaltation et de bonheur qui a clôturé l'année scolaire 2023.

A bientôt l'année 2024.

MONIQUE ZAMPERLINI



Entre **Juine**  
et **Renarde**



## Centre de loisirs « Les Milles Potes » Boissy-le-Cutté

### RETROSPECTIVE





## Colis des anciens

Cette année, les membres du Comité d'Actions Sociales ont eu le plaisir de remettre les colis aux anciens le Mercredi 13 décembre 2023 de 14h à 16h dans une bonne ambiance riche en relations avec nos aînés.

Les Conseillers Municipaux Juniors : CLÉMENCE, NOËLIE, MANON, MYRIAM, MAYRON, encadrés par Madame ANDRÉE BARBERI, ont participé à l'accueil et à la distribution avec bienveillance d'une collation aux personnes, constituée d'un café, ou d'un thé et des gâteaux.

La valisette offerte cette année contenait des produits régionaux, des bouteilles de vin dont l'étiquette représentait notre village et en cadeau une pince aimantée à mettre sur la porte du réfrigérateur pour accrocher un pense-bête, garnie de l'écusson de BOISSY-LE-CUTTÉ ainsi qu'une boule de Noël. Une carte de vœux réalisée par les élèves de l'Ecole Elémentaire ANNE FRANK agrémentait le colis, comme les années précédentes.

Merci à tous pour ce moment convivial que nous vivons toujours avec beaucoup de plaisir.

MONIQUE ZAMPERLINI



## La galette des rois pour nos aînés

Cette année les membres du Comité d'Actions Sociales ont eu le plaisir d'accueillir nos aînés le Samedi 6 Janvier 2024 à 15h à la salle des fêtes pour la dégustation de la galette. Dans une ambiance musicale chargée de bonne humeur, les aînés ont savouré une part de galette accompagnée d'un verre de cidre. Cette année ils ont pu découvrir la présence de 2 fèves et les chanceux ont pu porter chacun leur couronne.

Pour compléter cette offre et prolonger au maximum ce moment de rencontres, un café ou un thé leur a été proposé, chaleureusement servi à chaque table selon les désirs de chacun et reproposé selon les envies exprimées.

Merci à toutes et à tous d'avoir partagé avec nous cette fête de l'Epiphanie dans une ambiance conviviale.

MONIQUE ZAMPERLINI





## Consultation locale Zones d'accélération et de restriction des énergies renouvelables

La commune a lancé auprès des habitants une concertation publique pour définir les zones prioritaires d'accélération de la production d'énergies renouvelables sur son territoire. Cette consultation était proposée via le site de la commune, l'adresse mail, et le dépôt directement en mairie.

Vous aviez jusqu'au **28 novembre 2023** pour nous faire part de vos observations et suggestions. Aucune remarque ne nous est parvenue sur les documents proposés à la consultation publique et le conseil municipal a voté à l'unanimité la proposition des zones retenues pour le développement des énergies renouvelables et des zones d'exclusion.

### **De quoi parle-t-on ?**

La loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 Mars 2023 demande aux communes de définir sur leur territoire des zones d'accélération d'énergies renouvelables en concertation avec les habitants.

### **Que sont ces zones d'accélération ?**

Ce sont des zones dites 'favorables' à l'accueil de projets d'énergies renouvelables. Elles correspondent à des emplacements jugés opportuns par les communes pour accueillir des installations. Elles doivent être définies pour chaque type d'énergies renouvelables en fonction de la situation actuelle du territoire communal et de ses potentiels.

### Quelques explications sur le projet :

Pour répondre au besoin de produire une énergie locale renouvelable, un schéma de développement des énergies renouvelables et de récupération est en cours d'élaboration au PNR du GÂTINAIS FRANÇAIS. Ce schéma a déjà mis en évidence que le territoire du Parc consommait 232 GWh/an et que la production d'énergie renouvelable du territoire représente 8 % de ses besoins.

Le schéma doit permettre de définir les ambitions de développement de chaque énergie au regard des potentiels et des enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux du chaque territoire.

### Les exemples d'énergies renouvelables :

- **Énergie photovoltaïque et thermodynamique**

L'énergie solaire photovoltaïque transforme le rayonnement solaire en électricité grâce à des cellules photovoltaïques intégrées à des panneaux qui peuvent être installés sur des bâtiments ou posés sur le sol alors que l'énergie solaire thermodynamique produit de l'électricité via une production de chaleur.

- **Éolien**

L'éolien est une énergie produite à partir de la force du vent. La réglementation ne permet pas le développement de l'éolien sur le territoire communal. Il est donc proposé d'exclure le territoire communal de la possibilité de développement de l'éolien.

- **Géothermie et réseaux de chaleur**

La géothermie désigne l'utilisation de l'énergie contenue dans le sous-sol comme source de chaleur et d'électricité. Un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, permettant de desservir plusieurs usagers.

Le territoire communal ne semble pas présenter de contraintes relatives au développement de ces énergies renouvelables. Il est proposé que l'ensemble du territoire soit identifié comme zone d'accélération pour le développement de la géothermie et des réseaux de chaleur dans la limite des contraintes liées à l'urbanisme (Voir le 'Rapport de présentation' du PLU disponible sur le site Web de la commune pour plus d'information sur le potentiel géothermique sur le territoire communal)

- **Méthanisation**

La méthanisation est un processus naturel biologique de dégradation de la matière organique animale ou végétale produisant de l'énergie. Le potentiel méthanisable est relativement faible sur le territoire. Il est proposé d'exclure le territoire communal de la possibilité de développement de la méthanisation.

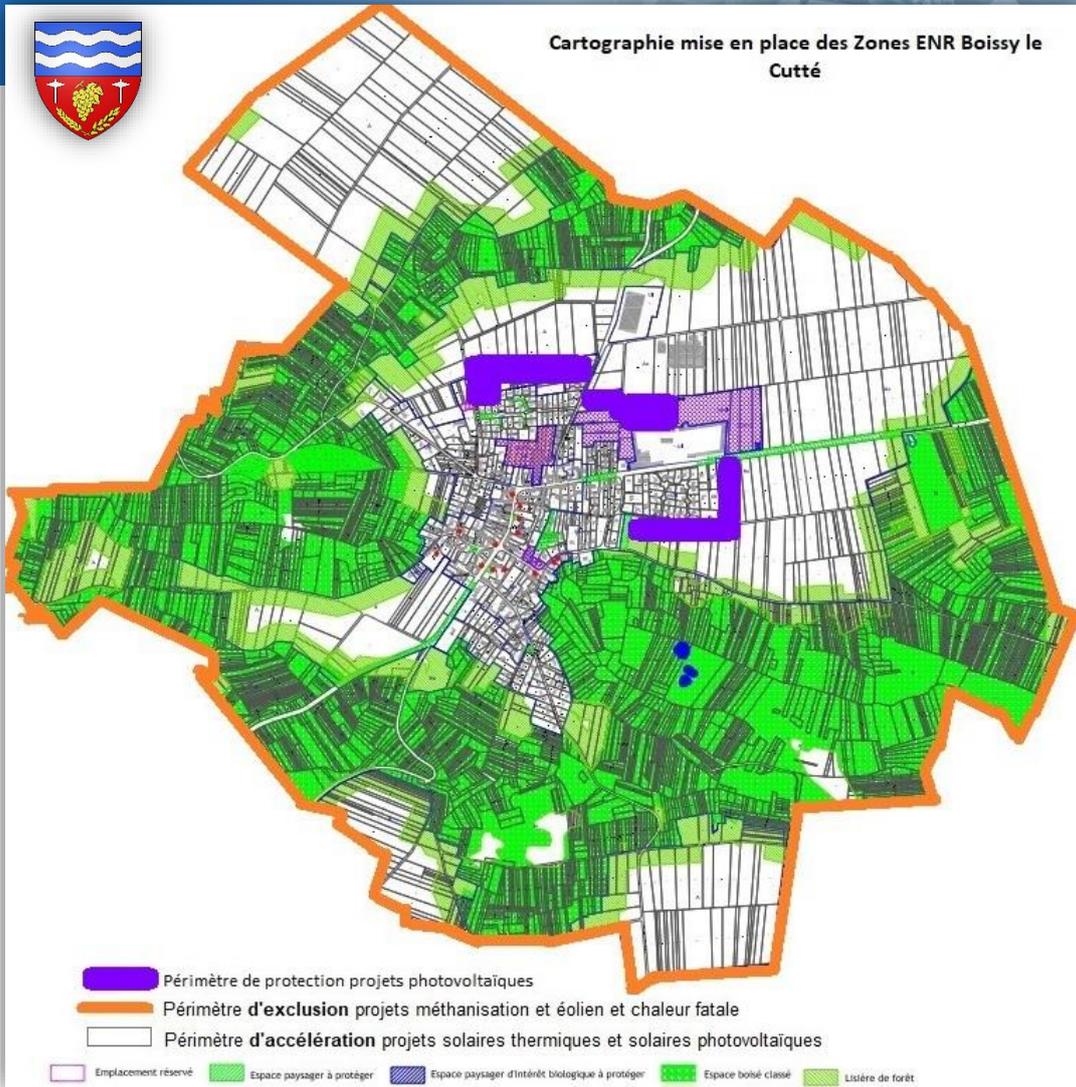
- **Chaleur fatale**

La chaleur fatale est la récupération d'une chaleur perdue issue d'une production industrielle. Celle-ci peut être réinjectée dans un réseau pour permettre l'alimentation en chaleur de bâtiments. Le territoire communal ne semble pas propice au développement de ce type d'énergie renouvelable, il est donc proposé d'exclure le territoire communal de la possibilité de développement de la chaleur fatale.

...



### Cartographie mise en place des Zones ENR Boissy le Cutté



**Seul le développement de l'Energie photovoltaïque a été retenu pour la commune.**

Aucune préconisation n'est donnée pour le développement de la Géothermie.

Les autres propositions d'énergies renouvelables ne sont pas compatibles avec le potentiel environnemental de notre commune. Aucune zone d'accélération n'a été identifiée dans les autres domaines.

### **La commune a souhaité que les recommandations suivantes soient prises en compte dans tout projet de développement de l'Energie photovoltaïque sur son territoire :**

Concernant le développement photovoltaïque sur friches ou agrivoltaïque, un périmètre de protection (zone en bleu sur la carte ci-jointe) devra être respecté autour de la zone implantée si cette dernière est proche des habitations pour éviter les nuisances « sonores » constatées sur ce type de projet. Cependant, ce périmètre pourra être modifié dans le cas d'extension des zones à urbaniser ou à industrialiser.

### **Les zones d'accélération retenues sur la commune de Boissy le Cutté autoriseront :**

- Le photovoltaïque ou thermique sur toitures sur l'ensemble des espaces déjà urbanisés à l'exception des toitures des bâtiments d'avant 1948 dans les secteurs de protection des abords des monuments historiques peuvent être identifiés, sous réserve de leur intégration au vu des recommandations paysagères et architecturales élaborées par le Parc et ses partenaires. Les toitures des bâtiments publics, industriels et commerciaux et les hangars agricoles sont à étudier en priorité.
- Les panneaux photovoltaïques ou thermiques sur sols artificialisés ou pollués sous forme de friches industrielles ou artisanales ou sur sols pollués non situés dans les secteurs d'exclusion définis.
- L'agrivoltaïque (système étagé qui associe une production d'électricité photovoltaïque et une production agricole au-dessous de cette même surface).

### **Les zones d'exclusion sont :** (en référence au plan du PNR)

- Les secteurs d'intérêt écologique prioritaires à préserver et les continuités écologiques ;
- Les cônes de visibilité ;
- Dans les 50m des lisières des boisements (écologie, risque incendie, banalisation des paysages, ...) ;
- Les carrières qui doivent retrouver leur état initial, agricole ou naturel.
- Pour l'éolien, en référence à l'atlas éolien intégré à la charte du Parc et ses annexes.

SYLVIE SECHET & J.MICHEL DUMAZERT



## LE T12 ARRIVE EN ESSONNE !

Vous l'attendiez tous, le voici enfin !  
Après plusieurs années de travaux, le tram-train T12 sera mis en service le dimanche 10 décembre 2023 et desservira 12 villes en Essonne.

Cette nouvelle ligne est financée par l'État, la Région Île-de-France, le Département de l'Essonne, la SCNF et Île-de-France Mobilités.

Plus confortable et plus respectueux de l'environnement, le T12 devrait changer la vie des Essonnais puisqu'il permettra de relier Évry-Courcouronnes à Massy en 40 min contre 1h30 en voiture aux heures de pointe!

Avec un tram toutes les 10 min, il devrait transporter pas moins de 40 000 voyageurs chaque jour.



Plus d'infos sur [essonne.fr](http://essonne.fr)



## Enquête publique sur le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF)

Une enquête publique va être lancée entre le 1<sup>er</sup> Février et le 16 Mars pour que vous puissiez donner votre avis sur le SDRIF (aussi appelé SDRIF-E, le -E pour Environnemental).

Le SDRIF est un document d'urbanisme à l'échelle de la région qui a pour objectif de réglementer l'utilisation du sol sur toute l'Île-de-France.

De ce document devra découler ensuite le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui est le document réglementant l'utilisation du sol au niveau de la Communauté de Communes. SCOT qui devra lui-même donner les grandes lignes de l'utilisation du sol au niveau de chaque commune qui compose cette Communauté de Communes. Dit autrement, notre PLU devra être mis en conformité avec le SCOT qui devra lui-même être conforme au SDRIF-E.

D'où l'importance pour toutes les communes de se pencher sur ce SDRIF qui régira dans les grandes lignes l'utilisation des terrains sur Boissy le Cutté.

Si on regarde de plus près les dates de cette mise à jour des différents documents d'urbanisme impactant de près ou de loin la commune, le SDRIF devrait être adopté à l'été 2024 (la CCEJR et la commune sont impliquées chacune à son niveau depuis mi-2022). Ensuite la CCEJR devra reprendre le SCOT entre 2025 et 2026 et enfin, à partir de fin 2026 (mise en application prévue du SCOT), la commune devra revoir son PLU pour le mettre en conformité (si besoin) avec le SCOT et le SDRIF-E (tout en restant conforme aussi à la charte du PNR qui devrait aussi être adoptée très bientôt).

Plus d'information sur cette enquête publique du SDRIF-E sur le site Web de la commune et sur les panneaux d'affichage municipaux.

J.MICHEL DUMAZERT

## Restauration de la cloche de l'église

La restauration de la cloche de notre église a été lancée : le 6 novembre dernier, la cloche a été déposée et emmenée dans les ateliers des Etablissements BODET, situés à Cholet (49). En effet, une fissure a été détectée et si rien n'est fait l'intégrité de la cloche est menacée.

Merci aux agents techniques sans qui cette opération aurait été plus délicate à gérer.

Cette entreprise, experte dans son domaine (savoir-faire de plus de 150 ans), est donc en train de restaurer la cloche grâce à un procédé breveté de soudure par recharge de matière avec la même nuance de cuivre.

Ce procédé évite la refonte de la cloche (coût bien plus important) tout en garantissant sa solidité (garantie de 100 ans) mais aussi de conserver sa note d'origine.

La repose de la cloche est planifiée courant 2024. Un temps d'exposition au public est prévu le temps d'un week-end afin que tous les Boissillons (petits et grands) puissent la voir avant qu'elle ne regagne le clocher de notre église.

JURGEN ALLEAUME



## Projets de travaux 2024

La préservation des bâtiments et du patrimoine communal reste essentielle, et demande une attention particulière. Nous sommes devant des dépenses importantes dues au manque d'entretien et de contrôle durant plusieurs années ce qui implique des travaux urgents et coûteux que nous ne pouvons plus repousser.

### Prévisions 2024

- Réfection des toitures et gouttières de la mairie, salle des fêtes et du garage de l'école élémentaire
- Remplacement des dalles du faux plafond de la salle des fêtes.
- Aménagement sécuritaire de la RD 148
- Réhabilitation du clocher de l'église

### Les projets à venir pour 2024/2025

- Aménagement de la Ruelle Godard en voie carrossable à sens unique suite à la construction de la résidence sénior.
- Agrandissement du parking du pôle santé et aménagements intérieurs (fin du programme débuté en 2019)
- Création d'une aire de jeux pour enfants au city stade (programme inclus dans le contrat rural prévu jusqu'en 2025).

SYLVIE SÉCHET

Les projets  
de travaux  
pour 2024



## Travaux de la Résidence Sénior

Les travaux sur l'extérieur des bâtiments ont bien avancé même s'ils ne sont pas entièrement terminés (resteront encore la toiture végétalisée et les garde-corps des balcons à poser pour l'aspect extérieur du bâtiment).

La réalisation des abords de la construction (espaces verts, parking et accès véhicules) n'a pas encore débuté.

Les travaux se portent désormais sur l'aménagement intérieur du bâtiment.

Pour le moment, tout porte à croire que les travaux seront bel et bien terminés mi 2024... Les locations pourront alors débuter comme prévu sur le deuxième semestre 2024.

J-MICHEL DUMAZERT



ZOOM SUR

Essonne  
LE DÉPARTEMENT

Essonne  
LA REVUE

Faites-vous plaisir!

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

ESSONNE LA REVUE

Des portraits d'Essoniens passionnés et passionnants, des balades gourmandes... Si vous aimez les bonnes surprises, vous adorerez la nouvelle revue du Département.

Deux fois par an, le Département vous invite à recevoir gratuitement chez vous sa nouvelle revue. Une publication premium, pensée dans un esprit de collection à conserver et à refeuilleter, qui valorise le territoire et ses richesses. Et qui offre aux lecteurs de belles rencontres et d'insolites découvertes.

Une façon pour le Département de célébrer les talents et les énergies qui font l'Essonne d'aujourd'hui et de demain. Le but est aussi de faire (re)-découvrir aux habitants les atouts d'un département où il fait bon vivre, se balader et qui rayonne notamment en matière d'attractivité économique et scientifique. Cette terre d'avenir de déclinera au fil des pages et des 3 rubriques principales: Imaginer, S'engager, Agir. Autant d'invitations au voyage... Dépaysement garanti!

essonne.fr



## Future STEP de Boissy-le-Cutté

La station d'épuration (STEP) actuelle de Boissy-le-Cutté a été construite en 1960 et est dimensionnée pour traiter un flux de pollution de 1.500 Equivalent-Habitants (EH). La station actuelle est vieillissante, notamment la filière des boues. La STEP reste néanmoins conforme à la réglementation mais montre ses limites tant technologiques que capacitaires (nous nous rapprochons des 1350 habitants).

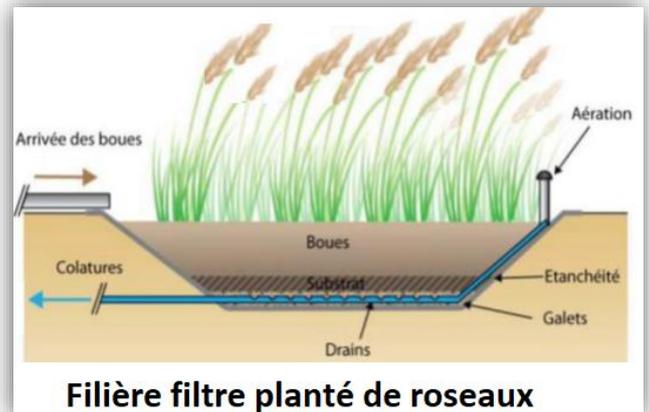
Lors du Schéma Directeur d'Assainissement de 2017 il était évoqué la création d'une nouvelle station avec redimensionnement à 1.800 EH à l'horizon 2040 du fait de l'accroissement du nombre d'habitants.

De ce fait en décembre 2020 le SIARCE a demandé une étude de faisabilité pour la création d'une nouvelle station.

Les toutes premières étapes du projet ont débuté en Mars 2021 avec les premiers pas de l'étude de faisabilité et la réalisation d'un rapport sur l'existant et les lancements des différentes mesures sur l'utilisation de la STEP actuelle nécessaires au calibrage de la future STEP.

En Janvier 2022 a débuté la seconde phase avec les propositions des différentes solutions envisageables pour les besoins recensés sur Boissy et le difficile choix de la solution pour ménager les dépenses à venir pour les consommateurs d'eau et obtenir une solution pérenne.

La dernière phase de la faisabilité a débuté en Juin 2022 pour définir la solution retenue mais les conclusions ne satisfaisaient ni le SIARCE ni la commune. En février 2023, le SIARCE a mandaté un hydrogéologue qui a confirmé que la solution de la filière plantée de roseaux (un moment écartée par l'étude) était à même de répondre aux besoins tout en étant la moins chère à réaliser et à exploiter, la parcelle retenue (et déjà propriété de la mairie) étant suffisamment spacieuse pour accueillir les roseaux nécessaires au traitement des boues vu la capacité de la STEP.

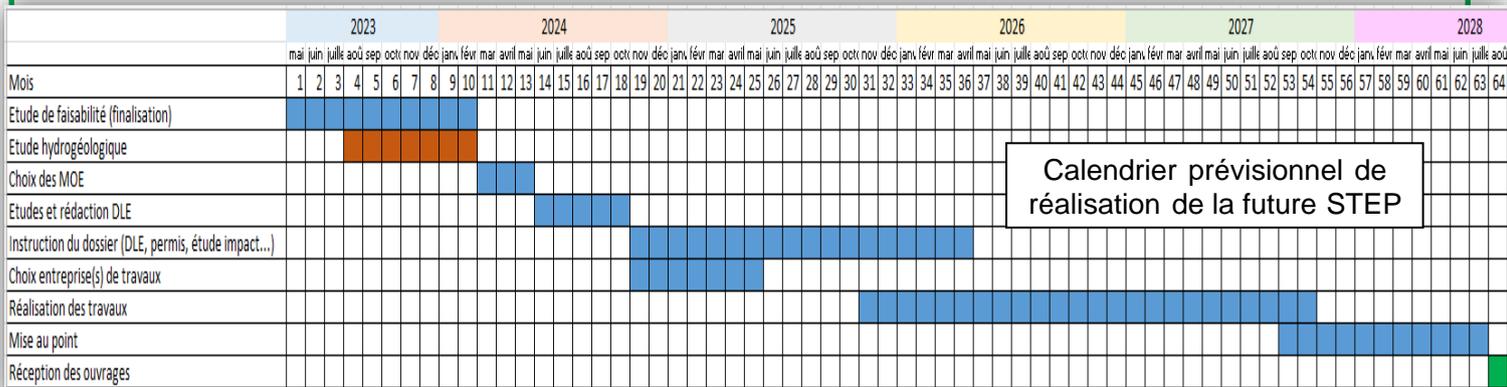


La solution retenue est estimée à 1,275 Millions d'Euros (M€) avec un coût d'exploitation de 27.000€ par an alors que la solution de boues activées reviendrait à 1,95 M€ (coût d'exploitation de 50.000€ par an) et la solution à base de bio disques à 2,5M€ (coût d'exploitation de 45.000€ par an).

Le service 'finances' du SIARCE a travaillé sur le prix de l'eau pour l'intégration de ces travaux qui devront être financés par une augmentation de la taxe sur le prix du m<sup>3</sup> consommé d'1€ avec cette solution de filtres plantés de roseaux.

Les travaux ne vont toutefois pas débuter avant fin 2025 ... place désormais à la rédaction du cahier des charges du projet avant de lancer un appel à concurrence pour la réalisation de cette nouvelle STEP.

A noter qu'une station de relevage sera nécessaire sur l'emplacement de l'ancienne STEP pour assurer un écoulement réglementaire des effluents jusqu'à la nouvelle STEP et qu'une étude pour l'utilisation de panneaux photovoltaïques est lancée pour l'alimentation électrique de la nouvelle STEP.



SYLVIE SECHET & J. MICHEL DUMAZERT

## Augmentation sur votre facture d'eau

Vous êtes quelques-uns à avoir contacté la mairie pour demander pourquoi votre facture d'eau avait beaucoup augmenté en 2023.

En plus des informations déjà fournies dans l'Echo Boissillon N°43 de Janvier 2023 où nous vous alertions déjà sur cette augmentation lors de la préparation du Budget 2023 de la CCEJR, voici d'autres informations basées sur les factures récemment reçues.

N° compteur	Nouvel index	Ancien index
C12F [ ]	Estimé le 05/12/2022	677 Estimé le 22/09/2022
<b>2022</b>		
<b>Détail de votre facture</b>		
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>		
<b>ABONNEMENT</b>		
Part Suez Eau France du 01/12/2022 au 28/02/2023	0,25	65,27
<b>CONSOMMATION</b>		
Part Suez Eau France du 23/09/2022 au 30/11/2022	m <sup>3</sup>	1,1954
du 01/12/2022 au 05/12/2022	m <sup>3</sup>	1,2051
Part intercommunale CCEJR du 23/09/2022 au 05/12/2022	m <sup>3</sup>	0,32
Part Agence de l'eau préservation Ressource du 23/09/2022 au 05/12/2022	m <sup>3</sup>	0,09
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>		
<b>CONSOMMATION</b>		
Part Suez Eau France (Collecte) du 23/09/2022 au 05/12/2022	m <sup>3</sup>	0,3279
Part Suez Eau France (Transport et Traitement) du 23/09/2022 au 05/12/2022	m <sup>3</sup>	1,8520
Part SIARCE collecte du 23/09/2022 au 05/12/2022	m <sup>3</sup>	0,4967
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT</b>		
Part SIARCE Transport et Traitement du 23/09/2022 au 05/12/2022	m <sup>3</sup>	0,1395

N° compteur	Nouvel index	Ancien index
C12F [ ]	Relevé le 04/12/2023	715 Estimé le 22/09/2023
<b>2023</b>		
<b>Détail de votre facture</b>		
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>		
<b>ABONNEMENT</b>		
Part Suez Eau France du 01/12/2023 au 29/02/2024	0,25	70,00
Part intercommunale CCEJR du 01/12/2023 au 29/02/2024	0,25	20,00
<b>CONSOMMATION</b>		
Part Suez Eau France du 23/09/2023 au 30/11/2023	m <sup>3</sup>	1,2758
du 01/12/2023 au 04/12/2023	m <sup>3</sup>	1,2925
Part intercommunale CCEJR du 23/09/2023 au 04/12/2023	m <sup>3</sup>	1,76
Part Agence de l'eau préservation Ressource du 23/09/2023 au 04/12/2023	m <sup>3</sup>	0,10
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>		
<b>CONSOMMATION</b>		
Part Suez Eau France (Collecte) du 23/09/2023 au 04/12/2023	m <sup>3</sup>	0,3796
Part Suez Eau France (Transport et Traitement) du 23/09/2023 au 04/12/2023	m <sup>3</sup>	2,0691
Part SIARCE collecte du 23/09/2023 au 04/12/2023	m <sup>3</sup>	0,54
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT</b>		
Part SIARCE Transport et Traitement du 23/09/2023 au 04/12/2023	m <sup>3</sup>	0,16

Commune	Facture 120m3 en TTC - 2022	Facture 120m3 en TTC - janvier 2023	Facture 120m3 en TTC - Juillet 2023
Boissy le Cutté	650,34 €	866,41 €	853,75 €
Chauffour les Etréchy	577,21 €	827,46 €	814,80 €
Etréchy	616,93 €	849,45 €	836,79 €
Mauchamps	563,45 €	813,70 €	801,04 €
Souzy la Briche	563,45 €	813,70 €	801,04 €
Torvou	434,65 €	684,90 €	672,24 €
Villeconin	611,72 €	814,26 €	801,60 €

Pour rappel, notre commune dépend, comme quelques autres, de la CCEJR pour le service d'eau potable et à ce titre, les taxes sur l'eau potable sont fixées par la CCEJR ! La CCEJR, qui prenait à sa charge une bonne partie du cout de cette eau potable sans la refacturer aux particuliers, se voit dans l'obligation, vu son état financier, de répercuter la totalité des coûts de l'eau potable sur les utilisateurs, donc vous !

Le prix de l'abonnement (en rouge ci-contre) est passé de 65,27€ en 2022 à 69,09€ en Décembre 2023 auquel il faut ajouter les 20€ supplémentaires demandés par la CCEJR (+38% sur un an !).

Le m<sup>3</sup> d'eau (en bleu ci-contre) qui était entre 1,12 et 1,20€ en 2022 est passé à 1,30€ voire 1,40€ (17% de hausse) durant l'été 2023 avant de retomber à 1,30€ à la fin de l'année.

Au niveau des taxes (en jaune ci-contre), elles sont passées de 0,32€ par m<sup>3</sup> à 1,86€ par m<sup>3</sup> jusqu'en Juillet 2023 (+580% de hausse !) puis 1,76€ par m<sup>3</sup> à partir de Juillet 2023. Et il est bien précisé sur votre facture que le bénéficiaire de cette taxe est la CCEJR et non plus la mairie. Nous vous avons fourni plus d'explications sur les raisons de cette hausse dans l'EB 43 de Janvier 2023.

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau (Consommation en vert ci-contre) est passé de 2,68€ en 2022 à 2,99€ en 2023 (soit +11,5%).

Enfin le cout de la part du Siarce sur la collecte et le traitement (en gris ci-contre) est passé de 0,14€ du m<sup>3</sup> à 0,16€ en 2023 (soit +14%).

Et toutes ces hausses n'ont rien à voir avec une quelconque décision de la mairie et la commune ne récupère pas le moindre centime sur toutes ces sommes.

Les informations qui vous ont été fournies dès Janvier 2023 prenaient comme exemple la consommation d'un ménage Boissillon qui consommerait 120m<sup>3</sup> par an et pour lequel la facture d'eau passerait de 650,34€ à 866,41€, soit une hausse de plus de 33% (200€) à l'année (voir le tableau ci-dessous déjà fourni en Janvier 2023).

Vous devriez maintenant avoir toutes les explications nécessaires à la compréhension de cette hausse significative de votre facture d'eau 2023.

J-MICHEL DUMAZERT

## Le compostage des déchets alimentaires obligatoire en 2024

Le tri du papier, plastique, carton et verre est devenu (en principe !) la routine dans nos foyers. En 2024, la législation rend le compostage obligatoire même en appartement.

En effet, la loi du 10 Février 2020 rend le compostage des déchets obligatoires même en milieu urbain. Selon l'ADEME, 26% de nos 'poubelles grises' sont remplies de déchets alimentaires qui sont incinérés ou enfouis alors qu'ils pourraient être compostés. Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2024, les collectivités doivent obligatoirement proposer des solutions de tri des déchets alimentaires.

Dans ce cadre la CCEJR, qui détient la compétence ordures ménagères, propose de mettre à disposition des particuliers des composteurs pour ces déchets alimentaires.

Ce compostage permettra non seulement de réduire la quantité de déchets déposés en décharge ou incinérés mais aussi d'améliorer la qualité et la santé du sol. Sachez quand même que l'incinération des déchets alimentaires, qui contiennent beaucoup d'humidité, dégrade la performance des incinérateurs. L'ADEME propose d'ailleurs plusieurs brochures sur son site Web (<https://librairie.ademe.fr>) sur le sujet ainsi que des tutos 'comment réussir son compost'.

Attention, tous les déchets ne sont pas compostables. Bien que non formellement interdits dans du compost, les produits laitiers, la viande, le poisson ainsi que les végétaux malades ou parasités ne devraient pas être intégrés au compost. Les déchets alimentaires humides comme les épluchures, les restes de fruits et légumes, le marc de café, les sachets de thé, les végétaux sains du jardin peuvent être mélangés avec 25% de déchets secs comme les feuilles d'arbres, le bois non traité en copeaux ou broyé, le carton, la paille ou la litière d'animaux herbivores. Ce processus de compostage prend généralement entre 6 mois à un an et vous permettra d'amender la terre de votre jardin ou d'en faire profiter vos voisins si vous n'avez pas de jardin.

Sachez que des solutions existent aussi pour les personnes vivant en appartement ; des composteurs existent pour les balcons et des lombricomposteurs pour les espaces réduits comme les cuisines.

Entre Juine  
et Renarde

### EN AVANT POUR LE COMPOSTAGE

Le compostage est une manière simple et écologique de réduire nos déchets tout en nourrissant nos sols.

#### LE CHOIX DE LA CCEJR

Au regard de la réglementation qui évolue, la Communauté de communes a fait le choix de doter gratuitement chaque foyer d'un composteur et de former leurs occupants à l'art du compostage



#### COMMENT ?

En s'inscrivant à l'une des sessions programmées via le QR Code



Plus d'informations sur [www.entrejuineetrenarde.com](http://www.entrejuineetrenarde.com)

#### LA DOTATION

A l'issue d'une formation courte et conviviale de 25 min, chaque foyer se verra remettre un composteur (bois ou plastique de 400L, un bioseau et un guide du compostage

Le compostage crée un engrais naturel riche en nutriments pour vos plantes. En adoptant de bonnes pratiques, vous contribuez à préserver l'environnement et à réduire le volume de vos ordures ménagères !



La Communauté de Communes CCEJR vous propose des séances de sensibilisation au compostage.

**Après une introduction aux bases du compostage, la CCEJR vous remettra un composteur** (en bois ou en plastique en fonction de la séance choisie) de 400L pour votre domicile.

Ces sessions de sensibilisation ont débuté en 2023 et vont se poursuivre durant l'année 2024 mais si cela vous intéresse, dépêchez-vous de prendre rendez-vous, tout a une fin !

L'inscription est obligatoire pour ces sessions soit sur le site de la CCEJR <https://www.entrejuineetrenarde.org/>, soit en scannant le QR code ci-contre.



#### Les règles d'or d'un compostage réussi :

- ▶ Apporter un bon mix de déchets (50 % de déchets humides, 50 % de déchets secs)
- ▶ Fragmenter les déchets
- ▶ Surveiller l'humidité (ni trop, ni pas assez)
- ▶ Brasser le compost

J.MICHEL DUMAZERT



## Les chenilles processionnaires : Comment se protéger !

Les chenilles processionnaires se montrent de plus en plus tôt depuis quelques années. On observe un accroissement de ces larves à partir de 2020. Le danger engendré par ces insectes nuisibles, aussi bien pour l'homme que les animaux domestiques est bien réel et sérieux.

Le traitement des nids doit se faire avant même l'apparition des cocons sur les chênes et les pins. Un seul cocon peut contenir une centaine de chenilles !

On peut observer les processions dès lors la chenille est adulte et que la température extérieure est aux alentours de 15°C.

### Comment lutter efficacement :

**Le traitement biologique est la méthode la plus efficace et la plus utilisée en France.**

#### Le traitement Bacillus Thuringiensis (Bacille de Thuringe ou BTK) : Insecticide biologique

Sous ses diverses formulations, le BTK peut être appliqué par voie aérienne. Il réduit de 85 % le nombre de chenilles. Certaines précautions d'emploi sont toutefois à observer lors de l'application, ces indications sont données sur la notice du produit.

**Le BTK est non toxique. Il est sans danger pour les animaux, les auxiliaires, les insectes pollinisateurs, les organismes aquatiques, les poissons, les végétaux et les utilisateurs.**

**Important : Le Bacille de Thuringe est le plus efficace dans les premiers stades larvaires. Le traitement doit être renouvelé en cas de pluie importante dans les 2 jours suivant l'application.**

#### Périodes d'utilisation de l'insecticide biologique contre les vers et les chenilles

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aou	Sept	Oct	Nov	Dec
La plupart des chenilles	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aou	Sept	Oct	Nov	Dec
Processionnaires du pin	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Jui	Aou	Sept	Oct	Nov	Dec

Légende

Optimale	Possible	Peu recommandé
----------	----------	----------------

#### Le collier piège.

Un cerclage autour du tronc, vers la mi-novembre et ce jusqu'en avril, lors des processions.



#### Le vinaigre blanc figure également parmi les traitements naturels les plus efficaces.

Répulsif naturel idéal, le vinaigre blanc tient éloigné les moustiques et les moucheron, mais aussi les chenilles processionnaires. Pour protéger vos végétaux, **il suffit de mélanger le vinaigre avec de l'eau puis de vaporiser la préparation au moins une fois par jour.**

#### Rappel des précautions à prendre

Se tenir éloigné de lieu infesté si on en trouve. Ces chenilles sont très urticantes. Quand elles descendent en procession le long du tronc pour s'enterrer, elles peuvent atteindre la pelouse et être au contact des enfants ou des animaux.

SYLVIE SÉCHET



## **"Les Enfants d'ANNE & NIKI" vous souhaite une très bonne année 2024 !**

Cher Boissillons,

En cette nouvelle année, l'Association des Parents d'Élèves souhaite adresser ses vœux les plus chaleureux à l'ensemble des Boissillons. Que 2024 soit une année empreinte de bonheur, de réussite et de moments partagés en famille.

### **Un Marché de Noël réussi malgré les Caprices de la Météo**

Nous tenons à revenir sur le week-end du 09-10 décembre dernier, où malgré une pluie intense, notre Marché de Noël a eu lieu malgré quelques ajustements d'organisation de dernières minutes. Cet événement n'aurait pas été possible sans le soutien de la municipalité.

Un merci tout particulier aux enseignantes qui ont organisé une chorale pour nos petits, bravant le froid et la pluie. Le spectacle des enfants chantant sous des parapluies restera un souvenir très humide. Merci pour le dévouement des enseignantes envers nos enfants.



### **Remerciements aux Exposants et aux Acteurs de la Réussite**

Nous souhaitons également adresser nos remerciements à tous les exposants qui ont contribué à la réussite de cette deuxième édition. Votre participation a apporté une diversité d'artisanat et de produits locaux, créant une atmosphère chaleureuse et conviviale.

La rencontre tant attendue avec le Père Noël a été possible, merci à tous ceux qui ont contribué à rendre ce moment magique pour nos petits Boissillons.

### **Vers de Nouveaux Événements en 2024**

En 2024, de nouveaux événements se profilent à l'horizon, l'Association des Parents d'Élèves continuera d'organiser des activités qui renforcent les liens au sein de notre communauté.

De prochains événements se préparent pour les beaux jours...

Encore une fois, bonne année à tous, et que cette nouvelle année soit porteuse de bonheur, de prospérité et de solidarité pour notre merveilleuse communauté.

À très bientôt,

Les membres de l'association "LES ENFANTS D'ANNE & NIKI"





## Il n'est jamais trop tard pour commencer !

Chez ORIGIN'ELLES les inscriptions se font à tout moment de l'année. Alors venez essayer nos cours sur BOISSY LE CUTTE tous les Mercredis à la salle d'activités de l'école d'ANNE FRANK.

**NOUVEAU**  
à **BOISSY-LE-CUTTÉ**  
**TOUS LES**  
**MERCREDIS**

14H30 ZUMBA SÉNIOR  
15H30 ZUMBA KIDS (3-9ANS)  
16H30 GIRLY STREET  
17H30 HIP HOP  
18H30 STRONG  
19H30 ZUMBA

**contact:**  
**06.76.43.37.80**

ZUMBA KIDS  
15H30  
STREET DANCE  
16H30  
HIP HOP  
17H30  
Renforcement Musculaire  
STRONG  
18H30  
ZUMBA  
19H30  
**TOUS LES**  
**MERCREDIS**

**ZOOM**  
SUR

**Essonne**  
LE DÉPARTEMENT

Le Département agit avec ENGIE  
**Je pilote mes**  
**radiateurs électriques**  
**à distance !**

## Rappel pour la période hivernale

Comme l'année dernière, nous tenons à prendre les devants et rappeler à la population boissillonne que l'arrêté permanent N° 2016-047 pris en 2016 par la commune de Boissy-le-Cutté prescrivant l'entretien des trottoirs précise :



Article 4 : L'entretien en état de propreté des gargouilles placées sous les trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées.

Article 5 : Les propriétaires ou locataires sont tenus de nettoyer le trottoir ou banquette situés devant leurs habitations jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.

Article 6 : Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.

En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

*(Cet arrêté est disponible sur le site internet de la commune.)*



J-MICHEL DUMAZERT

## **LA SOLUTION** **MON PILOTAGE** **ELEC D'ENGIE**

Le service gratuit Mon Pilotage Elec, proposé par ENGIE et promu par le Département de l'Essonne, vous aide à mieux maîtriser vos consommations d'électricité !

Ce service gratuit vous permet de piloter vos radiateurs électriques pièce par pièce via une application mobile et suivre votre consommation en temps réel. Vous chauffez ainsi où vous voulez, quand vous le voulez. Vous agissez également pour la transition énergétique en acceptant de contribuer à la stabilité du réseau électrique français.

**SERVICE GRATUIT**



**essonne.fr**



## Etat Civil



### Avis de naissance

LOPES DOS SANTOS Eden Olivier Pedro  
DUARTE FERNANDES DULIO Lorenzo Mickael  
CORNU Mathéo  
MAFILLE Dylan Jean-Claude Jean-Pierre  
CHABERT Izia Blanche Pierrette

02 octobre 2023 à Corbeil-Essonnes  
06 novembre 2023 à Evry-Courcouronnes  
27 novembre 2023 à Arpajon  
17 décembre 2023 à Arpajon  
26 décembre 2023 à Etampes

### PACS

Mme Alison LEPETIT et M. Madiane TESSIER

20 décembre 2023

### Mariages

Mme Delphine DELEVACQ et M. Christophe COSTA

30 septembre 2023



### Décès

PETIT Bernadette Renée Maria veuve PARACHINI  
MIRRE Achille Boniface  
DELAPLANCHE André Marcel

26 octobre 2023 à Etampes  
30 décembre 2023  
04 janvier 2024

## Urbanisme

### Déclarations d'urbanisme



#### **Nom**

DUPERCHE David  
DELDONNE Céline  
RAMOS Morgane  
BLANC Karine  
EDF-ENR  
ROBERT Yoann

#### **Adresse**

5 rue Sainte Barbe  
5 rue des Alouettes  
1 chemin des Cailles  
20 chemin des Cailles  
22 Rue de la Croix Boissée  
3 rue du repos

#### **Projet**

Ravalement clôture  
Création conduit d'évacuation  
Isolation par l'extérieur  
Véranda  
Installation panneaux photovoltaïques  
Modification clôture

### Permis de construire

#### **Nom**

DASSY Gwendoline  
Valloire Habitat

#### **Adresse**

3 rue du Rocher Bizet  
55 Bis rue de la Libération

#### **Projet**

Reconstruction après démolition partielle  
Modification gestion des EP

## Benne à encombrants

Une benne à encombrants sera mise à la disposition des Boissillons au plateau technique :

**Le 16 Mars 2024 de 9h à 11h30.**

**Le 15 Juin 2024 de 9h à 11h30.**

A noter sur vos tablettes !

(Un justificatif de domicile peut vous être demandé)



## Agenda

2 Mars : Concert Rosewood, 20h à la Salle des fêtes  
19 Mars : Fleurissement  
23 Mars : Carnaval  
1<sup>er</sup> au 3 Mai : Fête patronale  
8 Mai : Commémoration du 8 Mai



Directrice de la Publication : SYLVIE SECHET. Comité de rédaction : JÜRGEN ALLEAUME, CATHERINE DUMAZERT, JEAN-MICHEL DUMAZERT, KARINE LANIAU, SYLVIE SECHET, XAVIER SEVERE, MONIQUE ZAMPERLINI